

adiutae. Ideo ipsa Sponsa dicitur recte nostra mediatrix, ipsa mater non incongrue dicitur imperatrix, quia sponsum rogans, imperans filio, favorem eius in gratiam, in amorem suavissimum iram vertit, amarus in dulcorem precis suae farinula nos convertit » (PL, 203, 360).

E brevi isto conspectu sufficienter, ni fallimur, patet splendidam simul ac profundam doctrinam mariologicam contineri in scriptis Philippi de Harvengt, potissimum in Commentario suo in Canticum Canticorum.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Bonlieu.

Une grande vocation née d'une belle fête.

Toute proche d'Avignon, la cité des Papes, dans la « Montagnette », un site accidenté boisé de pins, se trouve l'Abbaye norbertine de Frigolet, fondée par le R^{me} Père Edmond Boulbon en 1858. Ce vénéré Père avait le goût et le don d'organiser des solennités liturgiques d'une incomparable splendeur. C'était, pour lui, une occasion de faire connaître l'Ordre de Prémontré qu'il venait de restaurer dans l'antique monastère de Frigolet. — Aussi, lorsque furent canonisés à Rome, le 29 juin 1867, les 19 Martyrs de Gorcum, parmi lesquels deux Prémontrés : Adrien van Hilvarenbeek et Jacques Lacops ¹⁾, le R^{me} P. Edmond fit célébrer l'année suivante un grand triduum en leur honneur, dans son Abbaye. Ce devait être l'occasion providentielle d'où naîtrait une autre vocation et un autre foyer de vie norbertine.

De tous côtés des programmes, concernant le triduum en question, furent lancés. Le triduum devait se terminer par une Grand' Messe pontificale où l'on exécuterait la Messe de Mozart. Cette Messe serait suivie d'une imposante procession. — Un de ces programmes tomba entre les mains de M^{lle} Marie Odiet de Benoît de la Paillette qui habitait, avec ses nobles et pieux parents, une paisible maison de campagne à Sérignan, dans les environs d'Orange. Cette jeune fille avait alors 27 ans. Sensible à la belle musique, elle désirait ardemment entendre la Messe de Mozart. Elle alla donc à

¹⁾ Ces Martyrs de la Réforme protestante en Hollande avaient donné leur vie pour le Christ, en 1572.

Frigolet, toute de blanc vêtue, puisque le programme annonçait que les jeunes filles ainsi parées pourraient participer à la procession solennelle. M^{lle} Marie Odier demeura durant tout le triduum à l'Abbaye et se sentit touchée par la vie liturgique des Prémontrés. Le 8 septembre suivant, elle retourna à Frigolet, où elle assista, non seulement à la Messe conventuelle, mais aussi aux Matines et à tous les Offices religieux.

Quelques mois plus tard (décembre 1868), après la mort de son père, elle fait une retraite fermée à l'Abbaye. Cette retraite est décisive. Elle note dans ses mémoires : « J'en suis sortie Norbertine dans le cœur et par le désir ». — Le R^me Père Edmond se réjouit de la chose, son rêve étant de restaurer en France, à côté de la branche masculine, la branche féminine de l'Ordre de Prémontré. Mais... à qui s'adresser pour cela ? Les Sœurs Norbertines d'Oosterhout (Hollande) n'étaient pas connues dans le midi de la France. En Espagne, à Toro, il y avait bien une Communauté, mais les circonstances politiques rendaient les voyages en ce pays impossibles ; et même, d'après les livres et écrits que les religieuses de Toro firent parvenir, ce couvent de Norbertines semblait tout à fait isolé de l'Ordre, avec lequel il n'entretenait pas de relations.

Maubec, berceau du nouvel Ordre.

Le R^me Père Edmond se tirerait bien d'affaire ! Par l'intermédiaire de l'abbé d'Aiguebelle, il obtint bénévolement l'autorisation de faire agréer ses futures Norbertines dans l'Abbaye trappistine de Maubec, qui était sous la juridiction de l'abbé d'Aiguebelle. Les Filles spirituelles de Saint Bernard acceptèrent bien volontiers de recevoir auprès d'elles les Filles de Saint Norbert, pour leur permettre de s'initier à la vie contemplative. — Entretemps, trois autres demoiselles se joignirent comme postulantes à la future fondatrice au couvent de Maubec, et y vécurent parmi les édifiantes et ferventes religieuses. Dans ses écrits, la fondatrice parle, en effet, avec la plus grande louange des Sœurs, de leur vie claustrale rigoureuse et exemplaire, et de l'accueil fraternel qu'elle-même et ses postulantes y expérimentèrent toujours. — Elle raconte aussi quelques amusantes anecdotes, fioretti des débuts...

... Il arriva que, lorsque M^{lle} Odier assista pour la première fois à la mort d'une Sœur au monastère, elle fut émue par la grande familiarité qu'ont ces âmes, isolées du monde, avec la mort. Alors

elle comprit le « mihi mori lucrum » et saisit pourquoi le jour de la mort d'un saint peut être appelé « dies natalis ».

Mais à la sérénité d'une vie tout orientée vers le ciel, se mêlent les épreuves : la guerre franco-allemande de 1870 en fut une particulièrement douloureuse. On avait pris à Maubec la décision de renvoyer provisoirement toutes les postulantes et novices dans leur famille. La fondatrice en souffrit terriblement, et pensa que cette décision avait été prise sous l'inspiration d'une trop grande crainte. Au bout d'un mois d'absence, elle fit revenir ses futures Sœurs et obtint l'autorisation d'aller occuper avec elles un bâtiment isolé appelé : l'Orphelinat Saint-Joseph, dans la propriété de l'Abbaye.

C'est dans ce bâtiment que, le jour de l'Ascension 1871, la vie norbertine débuta, avec l'Office canonial du jour et de la nuit. La fondatrice avait si bien compris que la prière chorale liturgique est l'âme de la vie norbertine ! « Vie Norbertine, écrit-elle, c'est la personification de la prière et de la louange ».

De nouvelles postulantes vinrent grossir leurs rangs, et, le 6 juin 1871, en la fête de Saint Norbert, six d'entre elles prirent l'habit blanc. La future fondatrice reçut le nom de Mère Marie de la Croix.

Le nid préparé par la Providence.

Sur ces entrefaits, l'Abbé de Frigolet et Mère Marie de la Croix se mirent à la recherche d'une habitation convenable. Deux ou trois tentatives échouèrent — lorsque l'ancienne Abbaye de Bonlieu, qui, de temps immémorial, était en ruines et abandonnée, fut mise en vente. Le 12 juin, la Supérieure se rendit à Bonlieu, accompagnée du propriétaire, Monsieur Meilhon, qui habitait Montélimar. Douze kilomètres séparant Bonlieu de Montélimar, M. Meilhon y amena la fondatrice en voiture.

A peine arrivée hors de la ville, la vue de la contrée solitaire, où est situé Bonlieu, lui plut. Cette plaine tranquille et paisible est entourée dans le lointain par la couronne dorée des collines qui environnent Bonlieu. — Une atmosphère de paix nous saisit à chacune de nos visites à l'accueillant monastère ; des maisonnettes tranquilles, un paisible cloître, des gens paisibles et calmes. Déjà rien que par cela, « Bonlieu » mérite son nom sympathique.

Les deux voyageurs sont reçus par Monsieur Revol, premier curé de Bonlieu. Bonlieu était devenu paroisse depuis 1869 seulement. Ce prêtre occupait une partie, encore habitable, de l'ancienne

abbaye, et avait pour église paroissiale une chapelle latérale de l'église abbatiale cistercienne en ruines.

La nouvelle fondation doit la plus grande reconnaissance à ce prêtre zélé, capable et actif. Nous y reviendrons.

L'ancienne Abbaye a son histoire peu abondante en documents certains. Voici :

Dame Véronique de Poitiers, comtesse de Marsanne ²⁾, fut, dans la seconde moitié du XII^e siècle, la fondatrice du monastère primitif de Cisterciennes, placées sous la juridiction d'Aiguebelle... — A la fin du XIV^e siècle, à la suite des guerres de Raymond de Turenne, le monastère était complètement ruiné. Le Chapitre Général de 1400 donna les bâtiments à l'Abbé de Valcroissant qui porta dès lors le titre d'Abbé ou Prieur de Bonlieu, sans qu'il y ait eu de Communauté proprement dite, ni d'hommes, ni de femmes. — L'histoire de Bonlieu se confond dès lors avec celle de Valcroissant... Les guerres de religion, puis plus tard la Révolution française, ne furent pas pour redonner vie à ces ruines — qui, en 1871, se trouvaient être la propriété d'un Monsieur Meilhon, de Montélimar... C'est alors, comme nous l'avons dit plus haut, que la fondatrice entra en pourparlers avec M. Meilhon, et visita avec lui l'antique moustier.

... Ce qu'ils y trouvent, en fait de bâtiments, n'est plus grand' chose ; cependant certaines parties de l'église primitive existent encore. Le splendide chœur en pur style roman est encore intact, ainsi que les deux chapelles latérales, qui sont en bon état ; les murs massifs ont bravé les siècles. Toutefois, la toiture de la nef centrale ayant cédé, celle-ci était à ciel ouvert. — Une des chapelles latérales sert, depuis 1869, d'église paroissiale.

La Supérieure, accompagnée du propriétaire et de M. le Curé Revol, visite les bâtiments et les terres, et constate les réparations qui s'imposent de toute urgence. Avec l'esprit pratique qui lui est propre, elle vérifie tout, s'assure que l'on aura de l'eau potable, etc... Puisque la pauvreté ne lui répugne nullement, et que la solitude l'attire, elle décidera l'achat, après mûres réflexions et délibérations.

Le 8 septembre 1871, l'acte d'achat fut signé au parloir de Maubec, où elle réside encore provisoirement. Monsieur Revol,

²⁾ Actuellement chef-lieu de canton, à 7 kilomètres de Bonlieu.

arrivé à cette occasion, y célébra la Sainte Messe pour les Sœurs. Et ce fut là assurément un événement capital pour la fondation.

L'acte d'achat est parafé par le notaire M^e Sestier, en présence de M. et M^{me} Meilhon, de la R. M. Marie de la Croix avec son amie de jeunesse M^{lle} Rattier, et de M. le Curé Revol. Le voici :

« M. Joseph Meilhon, propriétaire, domicilié à Montélimar, a
» vendu à M^{me} Marie Joséphine Françoise Odier, moyennant le prix
» de 35.000 francs, une propriété, sise dans le village de Bonlieu,
» se composant de terre labourable, jardins et ramière et comprenant
» 1° un vaste corps de bâtiments, cour et dépendances, vieille église
» formant les restes d'une ancienne abbaye de Cisterciennes ; 2° un
» moulin à farine s'étendant jusqu'au nord-ouest du corps de bâti-
» ments, le tout d'une seule contenance : deux hectares, quatre-
» vingts ares environ ; 3° un fond de terre labourable situé au même
» lieu, d'une contenance d'environ cinquante ares ».

Suivent les signatures respectives.

Le lendemain, 9 septembre, un autre acte fut parafé, par lequel M. Viel vend une pièce de terre à la fondatrice, au prix de 7.000 frs ; cette pièce de terre avait une étendue de 3 hectares et 50 ares, et était englobée dans les biens de M. Heilhon.

Le 19 septembre, l'achat de l'ancienne église est réglé avec l'administration communale ; celle-ci renonce, en faveur des Norbertines, à ses droits sur l'ancienne église (que M. Meilhon avait cédée à la commune). Les paroissiens y auront toujours accès cependant, à moins que le Couvent construise une nouvelle petite église pour la paroisse. Ce qui fut fait plus tard.

L'achat global, y compris les frais de notaire, d'enregistrement, etc... montait à 50.000 francs. La fondatrice paya cette somme de ses biens de famille. Jugeant qu'il fallait être prudente, elle fit inscrire l'achat sur son nom.

... Quelquefois encore, Mère Marie de la Croix se rend à Bonlieu pour suivre et vérifier les travaux. — Toutes les religieuses s'enthousiasment à l'avance pour leur futur petit cloître ; la Mère Supérieure en était enchantée, donc tout allait pour le mieux ! Un jour, lors d'une visite à Bonlieu, elle rapporta une corbeille de poires pour les Sœurs. « Elles étaient si délicieuses qu'après avoir pelé les poires, elles mangèrent les pelures ». Ces poires venaient de Bonlieu !

La fondation des Norbertines à Bonlieu.

Le 28 octobre 1871, la fondatrice se rendit enfin avec ses 7 novices à leur « domus paupertatis ». Ce fut tout un événement pour la population du petit et paisible village de Bonlieu. Le Pasteur, accompagné de tout son clergé — deux enfants de chœur ! —, vient à leur rencontre et les conduit près du Saint Sacrement, où tout d'abord le divin Maître est salué. Après une courte allocution de M. le Curé, inspirée du texte « Nolite timere, pusillus grex », on chante le « Sub tuum », la Sainte Messe suit et l'on y communie. Les premières Vêpres à Bonlieu sont celles des deux Apôtres Simon et Jude que l'on fête ce jour. « La vie des Filles de Prémontré, note Mère Marie de la Croix, est certainement apostolique par la prière, le silence et le sacrifice » — Processionnellement, les habitants de Bonlieu conduisent ensemble les moniales dans leur petit cloître.

« Domus paupertatis ! ». Chacune des Sœurs possède une chaise unique qui doit servir partout. Pour chacune, on a amené de Maubec une paillasse et une planche pour dormir, puisque le pavement est de terre. Dès le début, une discipline rigoureuse est observée. Dévotement les Offices de jour et de nuit sont récités ; en tout et toujours, la fondatrice est un brillant exemple — une Règle vivante. Dans un joyeux esprit de mortification et de détachement, les religieuses supportent la privation de tant de choses... qui nous semblent indispensables ! — Le chétif couvent abritait à ce moment quatre novices de chœur, deux converses et une professe. Cette dernière était la Supérieure elle-même, qui avait déjà prononcé ses vœux à Maubec.

... Elle connut alors toutes sortes de difficultés que nous ne pouvons détailler ou que la discrétion nous oblige à taire. Dans ces pénibles circonstances, la nouvelle Supérieure fut non seulement assistée par M. le Curé Revol, mais aussi par le T. R. Père Abbé d'Aiguebelle, aux soins duquel les religieuses avaient été confiées par le Révérendissime Abbé de Frigolet.

Voyage de M. M. de la Croix à Tongerlo et Oosterhout.

Dans ces difficultés, la divine Providence se manifesta d'une façon visible. Au mois de mai 1872, le R^{mo} Prélat De Swert, Abbé de Tongerlo, en Belgique, étant en visite à Frigolet, poussa jusqu'à

Bonlieu, accompagné du R^{mo} Père Edmond. — Pour Mère Marie de la Croix, le jour commença à poindre ! En Belgique et en Hollande, l'Ordre de Prémontré formait alors un bloc uni, sous la direction d'un Chapitre provincial. Le monastère d'Oosterhout faisait partie de la même Circarie ; partout l'on s'était soumis aux mêmes Statuts.

Avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque de Valence, la fondatrice répondit volontiers à l'invitation du Prélat De Swert pour aller visiter les abbayes belges et principalement les Norbertines d'Oosterhout. — Arrivée à Tongerlo, elle est au comble de la joie en recevant un exemplaire des anciens Statuts, encore en vigueur à cette époque. Elle note : « Le Prélat nous remit un exemplaire des Statuts de l'Ordre, que nous reçûmes avec un profond respect comme le monument le plus précieux et une relique tout à fait majeure, à laquelle notre vie entière devait servir de reliqua. Avec quelle reconnaissance je reçus ce livre précieux ! et combien je me sentis, en ce moment, dédommée des perplexités, des angoisses, des fatigues à travers lesquelles j'avais dû passer pour atteindre ce but et posséder ce trésor ! Je le serrai contre mon cœur en promettant à Dieu la fidélité la plus grande à la sainte cause norbertine. Le R^{mo} Père Abbé m'aurait donné toute son Abbaye, il ne m'eût pas fait un don comparable à celui de ce recueil à l'apparence si humble dans sa reliure de parchemin blanc, aux pages usées, aux caractères antiques, qui contenait la forme législative et constitutive de notre vie religieuse. Quand je le reçus, je crois bien qu'on m'eût tiré l'âme du corps plutôt que de m'arracher ce trésor, auquel j'attachais un prix incomparable ».

De Tongerlo, le R^{mo} Prélat De Swert se rendit avec la Supérieure et sa compagne Mère Gabrielle, à Averbode et ensuite à Oosterhout en Hollande. Dans ce milieu, elle se sentit aux anges, dans sa joie de pouvoir vivre avec des consœurs. La différence des langues amena bien quelques difficultés, mais aussi parfois, de plaisants malentendus ! Elle resta six semaines à s'instruire chez les Norbertines hollandaises et occupa ses moments libres à traduire les Statuts du latin en sa langue maternelle, pour l'usage propre des moniales de Bonlieu.

... Et une grande décision fut prise ! Avec l'accord et même le conseil de l'Evêque de Valence, et sur l'avis de l'Abbé d'Aiguebelle, le monastère de Bonlieu vint sous la paternité du Prélat de Tongerlo. Cette décision fut ratifiée par le Chapitre provincial de

1874. « Nous n'avons, écrira-t-elle plus tard, qu'à nous louer de cette paternité religieuse des deux R^{mes} Prélats De Swert et Heylen, dont la sagesse, la prudence et la bonté ne nous firent jamais défaut ».

Heures glorieuses et douloureuses de la vie des Norbertines.

... A Bonlieu même, la vie claustrale continue paisiblement. Pour les petites filles du village, une école libre fut fondée, dirigée par une Sœur enseignante de la région.

Le premier décès au Couvent eut lieu le 3 décembre 1879. C'était la mère de notre fondatrice. Norbertine depuis 13 mois, elle portait le nom de Sœur Marie-Joseph. — En 1883, ce fut le tour de Sœur Rose, qui mourut en odeur de sainteté. C'est à cette modeste Sœur converse que nous devons l'Œuvre magnifique de la Sainte Messe Réparatrice. Le 24 août 1886, l'Archiconfrérie de la Sainte Messe Réparatrice fut érigée à Bonlieu par Sa Sainteté Léon XIII.

En septembre 1899, l'église de Sainte-Anne, restaurée à partir de 1896, devient Basilique. Le 11 octobre de la même année, elle est consacrée par Mgr Heylen, peu après sa nomination d'Evêque de Namur, et le lendemain la fondatrice reçoit de ses mains la bénédiction abbatiale.

... Maintenant, arrive pour Bonlieu la plus grande des épreuves ! A la suite des lois persécutrices de Combes, tous les religieux doivent quitter la France. En septembre 1901, les pauvres religieuses pourchassées trouvent un refuge au château des de Mérode, à Grimbergen, non loin de Bruxelles, abandonné depuis nombre d'années... Nous qui écrivons ces lignes, nous nous souvenons très bien de leur arrivée ici et comment elles se mirent immédiatement à l'œuvre pour rendre plus habitable ce vieux donjon ! Ce fut pour elles un réconfort d'être hébergées dans la proximité d'une abbaye norbertine, qui ne négligea, dans la mesure du possible, aucune occasion de subvenir aux besoins spirituels et temporels de ces pauvres exilées.

... Une indicible tristesse envahit M. Revol, qui s'était continuellement dévoué et sacrifié pour les religieuses, et qui avait été le grand promoteur de la Sainte Messe Réparatrice, dont l'organe « *La divine Hostie* » était dirigée par lui. Subitement, il voit disparaître son école libre de filles, absorbée par une école officielle,

l'Ecole unique, ou, comme il dit lui-même : « Ecole inique ». Il doit abandonner sa revue mensuelle « *La divine Hostie* » déjà si florissante. Il doit expérimenter combien manque à ses paroissiens la bénédiction de la présence des religieuses. Il ne fut guère consolé de tout cela, lorsque Mgr l'Evêque le nomma Chanoine honoraire de Valence, en raison de ses mérites exceptionnels. Avant sa mort, il eut encore une fois l'occasion de revoir ses Sœurs, à Grimbergen, et, avec grande satisfaction, il put constater qu'elles n'étaient pas abandonnées à leur sort puisque l'Abbaye leur venait si largement en aide.

Pour prévenir tout danger, Madame l'Abbesse en exil vendit toutes ses possessions de Bonlieu à M. Raymond de Loye. M. le Curé Revol signa l'acte de vente à titre de délégué. Depuis, la propriété est passée à une Société qui lui assure une existence légale.

En 1904, le propriétaire put aussi venir en possession de la vieille chapelle latérale qui jusqu'alors faisait office d'église paroissiale et fit construire, selon la condition prévue, une nouvelle église pour la paroisse. Adjugée pour 16.000 fr., cette église fut mise en usage en 1906.

... Le 16 janvier 1905, la chère Mère, la sainte fondatrice du cloître de Bonlieu, expira en exil à Grimbergen. S. E. Mgr Heylen, évêque de Namur, et tous les prélats des abbayes belges assistèrent à ses funérailles !

A son tour M. le Chanoine Revol décéda le 10 juin 1910. Il fut inhumé dans sa chère Basilique, dans le mur latéral près du maître-autel, côté de l'Evangile, tandis que Sœur Rose repose du côté de l'Epître.

... En 1933, l'exil des Norbertines prit fin. Non sans regrets pourtant, elles quittèrent leur seconde patrie, où elles avaient trouvé tant de sympathie et d'assistance. Entrées en Belgique au nombre de 25, elles rentrèrent à Bonlieu, 22.

De retour à Bonlieu, elles furent cependant très heureuses de retrouver leur paisible petit cloître et la splendide Basilique. La magnifique statue de Sainte Anne, don des Norbertines d'Oosterhout, se trouve à nouveau dans sa niche au-dessus de l'autel majeur ; pendant quelques années, elle avait été mise en sécurité et cachée dans une maison particulière. Comme la première fois à Bonlieu, et plus tard à Grimbergen, les moniales se mirent courageusement à l'œuvre pour rendre le couvent délabré de nouveau habitable.

A nouveau le clocheton cristallin résonne dans la plaine paisible de Bonlieu pour inviter les religieuses à l'Office divin du jour et de la nuit. « Une Norbertine est la personnification de la prière et de la louange ». Elles restent fidèles à ce testament de leur sainte fondatrice.

Depuis lors, les moniales sont placées sous la direction spirituelle du R^{me} Père Abbé de Frigolet et elles s'en trouvent bien.

... Nous autres, Prémontrés en premier lieu, nous pouvons nous réjouir de compter comme nôtre un tel monastère de religieuses cloîtrées, qui prient et expient, et nous savons combien toute leur vie est fructueuse pour notre apostolat. En particulier, elles prient et font pénitence pour nos Missions de tous pays.

Un Evêque français n'a-t-il pas dit : « Pour ma Mission, j'attends beaucoup plus de dix religieuses en prière et pénitence que de vingt Missionnaires ».

Dr. H. VAN HEESCH,
prélat.

Abbaye de Grimbergen.

Das ehemalige Gymnasium des Stiftes Tepl in Pilsen.

Die Stadt Pilsen, deren Bürgerschaft bis anfangs des 19. Jahrhunderts überwiegend deutsch war, hatte ein grosses Verständnis für Schulfragen ¹⁾. So erteilten die Dominikaner in ihrem Kloster Unterricht an talentierte Knaben in lateinischer Sprache (den Grammatikalunterricht). Die Studenten besuchten meist anschliessend die höheren Klassen (die Humanitätsklassen) an der Jesuitenschule in Klattau. Als 1773 der Jesuitenorden aufgehoben wurde, begannen die Dominikaner die humaniora auch in Pilsen zu unterrichten. Die Dominikaner bzw. die Stadt Pilsen erhielt dazu durch Erlass der Kaiserin Maria Theresia am 25. Oktober 1775 die Erlaubnis. Der Präfekt (Direktor) war Thomas Schiffer, der aus Pilsen stammte. Die Stadt musste sich dabei verpflichten, den Präfekten und die notwendigen Professoren anzustellen. So blieben die Verhältnisse bis zur Aufhebung des Dominikanerklosters 1787 durch Kaiser Josef II.,

¹⁾ Vgl. GRASSL, *Geschichte und Beschreibung des Stiftes Tepl*. Pilsen 1929, S. 80. SCHNEIDER, *Das ehemalige deutsche Staatsgymnasium in Pilsen*, in « Unsere Heimat » 1937. HUBER, *Das Stift Tepl im Aufklärungszeitalter*, in *An. Praem.* 1950.